

Objektyp: **Corrections**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **23 (1878)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TESSIN. Le Conseil fédéral a ordonné la suspension de l'occupation de Lugano par la gendarmerie jusqu'à ce qu'il soit prononcé sur le recours adressé à ce sujet au Conseil fédéral et aux Chambres fédérales.

VAUD. — Le 17 janvier est mort à Lausanne le capitaine Samuel Bury, auditeur de la 3^e brigade ; au civil juge cantonal, ancien juge d'instruction, précédemment avocat et directeur du chemin de fer Lausanne-Echallens dont il fut l'un des créateurs.

L'armée perd en lui un membre modeste, mais de mérite sous beaucoup de rapports, un officier distingué dans sa spécialité et aussi, quand il le fallait, dans divers services d'état-major, officier plein de zèle, d'intelligence, de dévouement, excellent camarade, aimé et estimé de tous.

D'abord secrétaire d'état-major à la division Charles Veillon, puis capitaine judiciaire dès 1866, il fut ordinairement employé à la 2^e division. Pendant l'été 1870, il fit partie, à la brigade Favre, des premières troupes d'occupation du Jura bernois, et il rendit, dans ces circonstances comme souvent depuis lors, de bons services en dehors de ses fonctions réglementaires, c'est-à-dire comme adjudant ou chargé de missions parfois importantes et difficiles. C'est bien aussi en cette double qualité qu'il se réjouissait de faire le rassemblement de troupes de cet automne.

Malheureusement depuis quelques années une maladie du foie le minait sourdement, sans rien ôter à son activité et à son initiative habituelles ; elle vient de l'enlever à la fleur de l'âge, après quelques jours seulement d'aggravation.

Resté plus de onze ans capitaine, sans se plaindre de cet oubli relatif, ni déployer moins de zèle qu'au début de sa carrière, Bury peut encore être cité comme un modèle d'abnégation, d'esprit militaire, de ferme sentiment du devoir.

La littérature politique lui doit, outre quelques ouvrages de droit fort estimés, une piquante production. C'est « La prise de Berne » brochure anonyme qui fit sensation quand elle tomba au milieu des vives discussions révisionnistes de 1871-1872.

On sait qu'elle pesa d'un poids considérable dans le scrutin du 12 mai 1872 qui rejeta le premier projet de constitution fédérale révisée.

De nombreux amis, venus de divers districts du canton, l'ont accompagné, le 19 janvier, à sa dernière demeure, au cimetière de la Sallaz ; nombreux aussi sont ceux qui lui garderont un bon et fidèle souvenir.

ERATUM. — Dans notre dernier numéro nous avons omis parmi les nominations au grade de lieutenant dans la seconde division, MM. Jacob Fehlmann, à Berne et Charles Engel, à Tavannes.

AVIS

Messieurs les actionnaires de la *Revue militaire* peuvent retirer dès ce jour, contre présentation de leur action, la seconde feuille de coupons à l'Union vaudoise du Crédit, Bureau de la comptabilité générale n° 2.

AUX OFFICIERS SUISSES

TUNIKES SOIGNÉES, ORDONNANCE, COUPE DISTINGUÉE

CHEZ

BLUM-JAVAL & FILS
BERNE

(Médailleés pour les uniformes suisses.)

NB. Rabais considérable sur plusieurs équipements commandés ensemble.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.